Ciba-Geigy et le tiers monde : capital-risque pépère

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 981

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020158

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CIBA-GEIGY ET LE TIERS MONDE

Capital-risque pépère

(*jd*) 5 à 10 millions de francs par an. C'est la somme que Ciba-Geigy met à disposition d'un fonds de capital-risque destiné à soutenir des projets dans le tiers monde dont la rentabilité immédiate n'est pas assurée. Un fonds à usage interne: peuvent y avoir recours les divers départements de la multinationale pour développer des projets qui exigent des investissements prélalables importants, un accompagnement ou une préparation couteux et qui présentent un intérêt social évident. Exemples: le développement d'un moyen de lutte biologique contre les criquets, une campagne d'information sur l'épilepsie et son traitement avec un médicament de Ciba-Geigy, l'encouragement des exportations de textiles de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et les Etats-Unis, l'amélioration du programme de lutte contre la lèpre. Il ne s'agit pas d'une action caritative; à terme les projets soutenus doivent être rentables. Le fonds est là pour faciliter le démarrage et prendre en charge un échec éventuel.

L'initiative est intéressante. L'idée est née au sein du groupe tiers monde de Ciba-Geigy et reflète le souci d'adapter la politique de l'entreprise aux problèmes particuliers des pays et des populations les plus défavorisés. Mais l'action reste marginale: 5 à 10 millions sur un bénéfice net de 1,5 milliard, c'est prendre un risque insignifiant. Et qualitativement, elle est loin de contrebalancer la politique générale de l'entreprise qui a peine à intégrer les intérêts vitaux et à long terme du tiers monde à ses perspectives de profit. On citera pour mémoire l'assortiment des médicaments suisses exportés qui trop souvent sont inadéquats (DP 979) et la mainmise de l'industrie chimique sur la biotechnologie qui conduit au monopole sur les semences et les produits de traitement et peut-être, à terme, au transfert de certaines productions traditionnelles du tiers monde vers les pays du Nord (DP 972). ■

---

nomique du pays. N'en jetez plus! Si, le Conseil fédéral tient dur comme fer à soumettre les taux d'intérêt à la surveillance des prix. Fort vent contraire donc pour les banques, confrontées à l'interventionnisme effréné du pouvoir fédéral et à l'incompréhension de l'opinion publique, alors qu'elles n'aspirent qu'à servir au mieux les mécanismes naturels de l'économie de marché. Si l'on peut se permettre un conseil désintéressé: l'image des banques aurait beaucoup à gagner si ces dernières renonçaient à jouer systématiquement les vierges violentées et admettaient franchement les erreurs commises, notamment leurs insuffisantes précautions lors du dépôt de sommes importantes et leur comportement cartellaire si peu conforme à l'esprit de concurrence qu'elles préconisent par ailleurs. A l'heure de l'Espace économique européen, il serait temps que les banques suisses acceptent la critique et surtout pratiquent l'autocritique plutôt que de construire des boucs émissaires. ■

Libération a rappelé l'existence d'une minorité sorabe en RDA. Il s'agit de slaves qui subsistent depuis des centaines d'années en Lusace. Leur langue est protégée par l'article 40 de la Constitution.

EN BREF

A l'avenir, les syndiqués zurichois pourront déduire leur cotisation syndicale lors de l'établissement de leur déclaration de revenu, par analogie avec les déductions pour contribution aux organisations professionnelles accordées aux employeurs. C'est le tribunal administratif de ce canton qui en a décidé ainsi.

«L'armée, c'est comme l'amour ou la peine de mort: on y croit ou on y croit pas!» Cette considération se trouve en tête d'un éditorial d'Alain Fabarez consacré à l'achat des F-18 dans *L'Agefi*.

BANQUES

Images

(*ag*) Les banques suisses ont déploré la détérioration de leur image par grossissement de leur réputation de receleuses: de Marcos à Noriega, et peut-être Ceaucescu.

On leur donne volontiers acte que ces dépôts constituent une fraction très faible de leur chiffre d'affaires, et qu'elles ne vivent pas de cela.

Mais pourquoi, alors, une résistance aussi acharnée lorsque l'entraide judiciaire est accordée. Il ne s'agit plus d'une défense légitime pour que ne s'instaure pas un arbitraire, soumettant des clients quels qu'ils soient à l'insécurité des changements de régime. Mais, cette protection et ce respect du droit, l'Office fédéral de la police et le Tribunal fédéral y veillent. Dans le «gel» des avoirs Marcos, le Tribunal fédéral, tout en légitimant la mesure, s'est montré strict.

Alors la mauvaise image des banques commence quand l'utilisation de la procédure devient manœuvre retardataire.

Exemple. Le Crédit suisse fait recours contre l'entraide judiciaire auprès du procureur public du canton. Ce dernier rejette le recours en s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral provoquée entre autres, une année plus tôt, par le Crédit suisse lui-même. Mais le Crédit suisse recourt à nouveau auprès du Tribunal fédéral, contre la décision du procureur zurichois s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral.

Et nous n'en sommes qu'à la phase de la remise des documents aux autorités judiciaires suisses, la transmission aux autorités philippines et la restitution des biens sont d'autres phases, elles aussi susceptibles de recours.

Certes cet acharnement procédurier est lié aussi à la complexité des dossiers, puisque le camouflage implique des sociétés-écrans, des prête-noms, des fondations, etc.

Mais c'est précisément cela qui est en jeu. Le marché gris (celui de la fraude, voire du blanchissage) utilise ces procédés-là.

Et les banques suisses tiennent à faire savoir que la place financière suisse reste pour leurs autres clients très sûre. Avant de se plaindre de la mauvaise image, ils devraient nous dire à qui ils veulent dédicacer le portrait.